



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 16 août 2023

Présents: Claude MARSON, bourgmestre
Serge EICHER, Andy KISER, échevins

Annick GUT, secrétaire communal ff.

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange;

Vu les travaux de construction d'une résidence sur le chemin repris CR 132, rue Principale à Schuttrange;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 16 août 2023 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer les travaux le 21 août 2023 ;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° A partir du 21 août 2023 et jusqu'au 22 décembre 2023 inclus, la circulation sur le chemin repris CR 132, rue Principale à Schuttrange à la hauteur du bâtiment n°118, est réglementée comme suit :

- **Le trottoir en face de l'immeuble n°118, rue Principale est complètement fermé aux piétons et tout accès y est strictement interdit. Par conséquent, les piétons doivent utiliser le trottoir du côté opposé. Un passage piétons provisoire sera aménagé à la hauteur de la maison n°122, rue Principale;**
- **Ces dispositions sont indiquées par les signaux y relatifs ;**

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 16 août 2023


Claude Marson
Bourgmestre




c. s. Annick GUT
Secrétaire communal ff.